

RÈGLEMENT DU JEU "BAGEL CHALLENGE - MARS 2025"

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société Bagel Corner (ci-après "l'Organisateur"), immatriculée au RCS sous le numéro 528 944 267 et dont le siège social est situé au 10 rue Letellier, 75015 Paris, organise un jeu promotionnel intitulé "BAGEL CHALLENGE - Mars 2025" (ci-après "le Jeu"), du 1er mars au 31 mars 2025 inclus.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, titulaire d'une carte de fidélité Bagel Corner nominative et en cours de validité.

Les employés de l'Organisateur, ainsi que leurs familles (conjoint, ascendants, descendants), ne peuvent pas participer.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu repose sur une mécanique simple : plus un participant réalise d'achats de menus pendant le mois de mars, plus il cumule de récompenses.

Chaque participant cumule ses visites comme suit :

- 2 menus achetés = 2 boissons offertes (hors cafés lattés, smoothies et milkshakes)
- 3 menus achetés = 3 muffins offerts (sans topping)
- 4 menus achetés = 1 box de 4 donuts nappés offerts (sans topping)
- 5 menus achetés = 5 cookies offerts (sans topping)
- 6 menus achetés = 1 menu offert (1 bagel hors signature + 1 boisson + 1 accompagnement / dessert)

Seul un menu par jour et par client est pris en compte. Si un client achète plusieurs menus en une seule visite, un seul menu sera comptabilisé.

ARTICLE 4 - DOTATION SPÉCIALE

Le client qui aura réalisé le plus d'achats de menus durant le mois de mars 2025 dans l'ensemble des restaurants Bagel Corner en France remportera 500€ de cartes cadeaux à dépenser comme il le souhaite dans les enseignes partenaires.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera organisé.

Cette dotation spéciale ne sera attribuée que si le client atteint un minimum de 8 menus achetés dans le mois.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Les gagnants seront contactés par email entre le 4 et le 10 avril. Les récompenses pourront être récupérées en restaurant sur présentation du mail envoyé précédemment. Le gagnant du grand prix sera contacté par email ou téléphone au plus tard le 10 avril 2025.

Les gagnants auront jusqu'au 30 avril 2025 pour venir récupérer leur lot dans leur restaurant Bagel Corner habituel.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique affectant la participation au Jeu. Il se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'opération en cas de force majeure.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce dernier est consultable sur demande en restaurant et sur le site internet de Bagel Corner.

ARTICLE 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à l'usage exclusif de Bagel Corner et ne seront ni vendues ni cédées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant l'Organisateur à l'adresse contact@bagelcorner.fr.

Fait à Paris, le 19/02/2025.